



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 29 mars 2010

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 30/03/2010

D - 20100160

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 29 mars Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Suspension de séance à 17h08 et reprise à 17h33

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, Mme Elizabeth TOUTON (*sauf de 15h55 à 16h05*), M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES (*présente jusqu'à 17h35*), Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Véronique FAYET, M. Josy REIFFERS, Mme Chantal BOURRAGUE, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER,

Délégation au renouvellement de l'adhésion au Comité 21. Autorisation.

Mme Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du lancement de l'Agenda 21, adopté au conseil municipal du 19 mai 2008, la Ville de Bordeaux avait, pour accompagner l'élaboration de ce document, adhéré simultanément au Comité français pour l'environnement et le développement durable : le Comité 21.

Pour mémoire, cette association est née en 1995 pour faire vivre en France l'Agenda 21, programme d'actions pour le 21^e siècle ratifié au Sommet de la Terre de Rio en 1992, et réunit à travers ses quatre Collèges plus de 380 adhérents représentant la société civile.

Les missions du Comité 21 sont :

- d'accompagner ses adhérents dans la mise en œuvre du développement durable: sensibilisation interne, identification des enjeux stratégiques et managériaux, sélection de parties prenantes au sein du réseau d'adhérents, participation aux Agenda 21 de territoires ou aux Agenda 21 scolaires...,
- favoriser la mutualisation de l'innovation à partir d'outils et de « bonnes pratiques », et produire des recommandations stratégiques et méthodologiques, au sein de groupes de travail « pluri-collèges »: achats, marketing, alimentation, transport, énergie, déchets ménagers, construction durable, Agenda 21 de territoire, partenariats entreprise collectivité, concertation stratégique, tourisme...,
- d'être force de propositions auprès de ses adhérents : charte des entreprises publiques pour le développement durable (1999) ; charte de la coopération décentralisée pour le développement durable, avec l'AFCCRE et Cités Unies France (2003) ; charte du Comité 21 (2004) ; Déclaration des achats responsables publics et privés (2005),
- de concevoir et de publier des ouvrages pour ses quatre collèges et pour le grand public (voir publications),
- d'organiser des rencontres-débats mensuelles entre les adhérents et des décideurs institutionnels, économiques, scientifiques : ministres, dirigeants d'entreprises et d'associations, élus...

Cette adhésion nous a donc ouvert l'accès au réseau des Agendas 21 de France et d'Europe, permettant ainsi le partage des expériences d'homologues. La Ville de Bordeaux a déjà pu ainsi apporter son expertise lors de groupes de travail, notamment celui sur la thématique « du quartier à la ville durable, quels partenariats à l'échelle des territoires » du 30/09/2008, et participer à différentes rencontres (conférence des maires et des élus pour le solaire le 14 mai, en partenariat avec ENERPLAN)....

Considérant que le Comité 21 est le réseau français privilégié des décideurs associatifs, économiques, territoriaux, scientifiques et universitaires, réunis autour d'une conviction : (le développement durable est seul à pouvoir résoudre les défis du 21^e siècle), et qu'il nous permet d'accéder au plus large réseau pluri acteurs du développement durable en France, il nous apparaît nécessaire de renouveler notre cotisation à cet organisme.

Le montant de la cotisation pour l'année 2010 s'élève à 3 500 €

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder au renouvellement de cette adhésion et au versement de la cotisation y afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 mars 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Anne WALRYCK
Adjoint au Maire

